

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 80379 Numéro SIREN : 434 017 265 Nom ou dénomination : AB MECANIC
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010886

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY

Date : 07/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/010886**
n° de gestion : **2000B80379**
n° SIREN : **434 017 265 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 07/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AB MECANIC - Sté par actions simplifiée
16 Rue de la Carrière - ZI La Praz 74130 VOUGY France

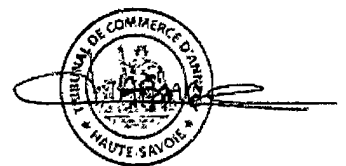
date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



**AB|G-7401/T-DEPOT-
ACTE/I-864480**

Désignation de l'entreprise		SAS AB MECANIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		16 rue de la carrière 74130 VOUGY		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 4 0 1 7 2 6 5 0 0 0 2 7		POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME Le Président,		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le,		31/12/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	15 244	AI		15 244
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	9 973	AK	2 879	7 094
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	262 786	AQ	93 619	169 167
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	523 978	AS	380 831	143 146
		Autres immobilisations corporelles	AT	388 410	AU	190 658	197 751
		Immobilisations en cours	AV	1 500	AW		1 500
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 570	BE		1 570
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	3 635	BI		3 635
TOTAL (II)		BJ	1 207 099	BK	667 988	539 111	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	71 785	BM		71 785
		En cours de production de biens	BN	75 026	BO		75 026
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	134 395	BS		134 395
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	152 028	BY	81	151 946
		Autres créances (3)	BZ	24 426	CA		24 426
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	48 517	CG		48 517	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 578	CI		3 578	
	TOTAL (III)	CJ	509 757	CK	81	509 675	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 716 856	IA	668 069	1 048 786	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB MECANIC</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé . 100 000 .)		DA	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	254 332
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(62 772)
	Subventions d'investissement		DJ	52 295
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	353 855
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	474 508
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 927
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	110 048
	Dettes fiscales et sociales		DY	108 446
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	694 931	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 048 786	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
			ID	
			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	515 671
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	195 877	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

☒

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

9

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case est cochée, le montant de la colonne A sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de la société : SAS AB MECANIC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 048 787 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 62 772 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Agencements des constructions 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau 5 à 10 ans
- * Matériel informatique 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

Règles et Méthodes Comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	554 885
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	554 885
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 554 885 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	15 245			15 245
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 974			9 974
Immobilisations incorporelles	25 219			25 219
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	262 787			262 787
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	453 060	70 918		523 978
– Installations générales, agencements aménagements divers	288 519	57 357		345 876
– Matériel de transport		1 275		1 275
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 252			23 252
– Emballages récupérables et divers	18 007			18 007
– Immobilisations corporelles en cours	1 500			1 500
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 047 125	129 550		1 176 675
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	1 571			1 571
– Prêts et autres immobilisations financières	3 635			3 635
Immobilisations financières	5 206			5 206
ACTIF IMMOBILISE	1 077 550	129 550		1 207 099

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		129 550		129 550
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		129 550		129 550
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	15 244
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	15 245

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 525	1 354		2 879
Immobilisations incorporelles	1 525	1 354		2 879
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	83 654	9 965		93 619
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	333 062	47 769		380 831
– Installations générales, agencements aménagements divers	125 592	28 353		153 944
– Matériel de transport		184		184
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 392	3 744		19 136
– Emballages récupérables et divers	16 950	443		17 394
Immobilisations corporelles	574 651	90 458		665 109
ACTIF IMMOBILISE	576 176	91 812		667 988

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 183 669 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 635		3 635
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	152 029	152 029	
Autres	24 426	24 426	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 579	3 579	
Total	183 669	180 034	3 635
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	7 500
Total	7 500

Capitaux propres

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 694 931 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 927 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	8 603
INTERETS COURUS/EMPRUNTS	158
FRAIS FINANCIERS A PAYER	1 388
CONGES PAYES A PAYER	14 619
CHARG.S/CP A PAYER	5 122
CFE CVAE A PAYER	647
TAXE COREM A PAYER	579
CFE A PAYER	17 414
Total	48 530

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE D_AVANCE	1 844		
LOCATION MAT.D AVANCE	812		
ABONNEMENT D AVANCE	125		
PRODUIT ENTRET. D_AVANCE	534		
MAINTENANCE D AVANCE	146		
Formation Continue d avance	119		
Total	3 579		

Notes sur le compte de résultat

AB MECANIC

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

Siège social : 16, rue de la Carrière - ZI La Praz
74130 VOUGY

434 017 265 RCS ANNECY

Exercice clos le 31 décembre 2019

PROPOSITION ET DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 SEPTEMBRE 2020

RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter la **perte** nette comptable de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, s'élevant à la somme de **(62.772,32) €**, intégralement au débit du compte « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel :

- . des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents,
- . du montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI,
- . ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ventilés par catégorie d'actions ou de parts, avec l'indication du montant de ces revenus éligibles,

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution au titre des trois derniers exercices.

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter la **perte** nette comptable de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, s'élevant à la somme de **(62.772,32) €**, intégralement au débit du compte « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel :

- . des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents,
- . du montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI,
- . ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction ventilés par catégorie d'actions ou de parts, avec l'indication du montant de ces revenus éligibles,

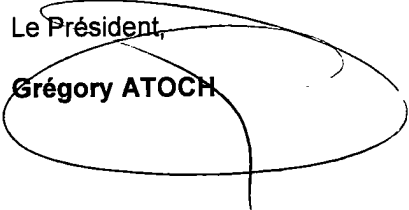
L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Grégory ATOCH



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
ANNECY

Date : 07/10/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/010886**
n° de gestion : **2000B80379**
n° SIREN : **434 017 265 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 07/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AB MECANIC - Sté par actions simplifiée
16 Rue de la Carrière - ZI La Praz 74130 VOUGY France

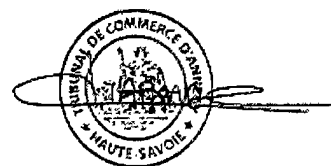
date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Selon votre déclaration ce dépôt de comptes annuels aura une publicité restreinte en application de l'article L.232-25 du code de commerce.

Concernant les événements RCS suivants :
DCA

Pièce : Compte de résultat



AB|G-7401/T-DEPOT-
ACTE/I-864482